



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

Date de convocation : 10 février 2025

Membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le Mercredi 26 février à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur HARNOIS, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS : M HARNOIS, Vice-Président, Mme ORTH, Mme POUGET, M. GUIMONET, Mme MERCIER, M. CHEMINOT, M. FOURMOND, M. BAUCHE, Mme VANDELLE, Mme MOREAU, membres

EXCUSES :

- *M. LORGEUX, Président, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,*
- *M. TOURNIER, Membre, qui donne pouvoir à Mme MERCIER*
- *M. QUINCHON, Membre, qui donne à M. FOURMOND*
- *M. DESCHAMPS, Membre, qui donne pouvoir à M. BAUCHE*
- *Mme LELARGE, Membre,*
- *Mme GIRAUDET, Membre,*
- *Mme PAUCHARD, Membre,*

SECRETARE : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 – 2025/1-3

M. HARNOIS, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration :

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB.

Le DOB devient une obligation avant le vote du budget primitif et fait l'objet d'une délibération.

Ce rapport présente les volets financiers et ressources humaines. C'est une présentation synthétique des différentes missions et des moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 figurant dans le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver les orientations budgétaires 2025 présentées lors de ce débat.

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte, transmis
Au représentant de l'Etat, le

28 FEV. 2025

Publié ou notifié le

28 FEV. 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Pour copie conforme

Le Président,

Par délégation du Président,
le Vice-Président,

B. HARNOIS

J. LORGEUX

La Secrétaire


Centre Communal
d'Action Sociale

S. MEUNIER


Centre Communal
d'Action Sociale



ROMORANTIN
LANTHENAY

Centre Communal d'action sociale

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

SLOW

ID : 041-214101941-20250226-2025260213-BF

SOMMAIRE

Introduction

page 1

Les orientations budgétaires

page 2 à 19

- a) Section de fonctionnement
- b) Section d'investissement

Annexes

page 20 à 23

INTRODUCTION

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L3312-1, L5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB.

Ce rapport présente les volets financiers et les ressources humaines. C'est une présentation synthétique des différentes missions, actions et des moyens mis en œuvre pour les réaliser.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les prévisions budgétaires 2025 ont été établies avec les résultats budgétaires provisoires de l'exercice 2024, le compte de gestion n'étant pas disponible pour l'instant.

L'affectation du résultat 2024 reporté dans les prévisions 2025 est provisoire. Le résultat définitif sera voté en concordance avec le Compte de Gestion définitif.

Le budget prévisionnel du CCAS est en augmentation, essentiellement au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

A contrario, la subvention municipale diminue du fait d'un résultat reporté de 2024 plus important. Le résultat reporté élevé s'explique par des dépenses globales qui ont été contenues, ce qui a permis de préserver une certaine marge de manœuvre financière malgré un contexte d'inflation marqué en 2024. Ainsi, les dépenses réalisées en 2024 sont moins importantes au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés), plusieurs facteurs ont contribué à cette situation :

- Non-remplacement d'un poste de travailleur social (le recrutement prévu n'a pu aboutir en raison de la difficulté à trouver un candidat correspondant au poste). Cette vacance de poste a généré des économies significatives sur les charges de personnel.
- Arrêts maladie de deux agents à mi-traitement : deux membres du personnel étaient en arrêt maladie prolongé. Les indemnités versées à mi-traitement ont réduit les dépenses de personnel sur cette période.

Le contexte budgétaire actuel, marqué par une maîtrise des dépenses et un résultat reporté favorable, offre des perspectives positives pour 2025. Toutefois, il sera nécessaire d'anticiper l'impact de l'inflation et des contraintes sur les charges de personnel pour maintenir un équilibre financier tout en répondant aux besoins sociaux croissants.

Afin de simplifier la lecture du DOB, les chiffres ont été arrondis par excès à l'unité.

1) Les recettes : 1 462 764 €

Elles sont alimentées par les postes suivants :

Subvention municipale	845 000 €
Recettes de portage de repas à domicile	278 958 €
Subventions du Département	103 000 €
Subventions de l'Etat	72 000 €
Autres organismes	5 000 €
Recettes de la Courte Echelle	2 150 €
Opération d'ordre de transfert	145 €
FCTVA sur fonctionnement	396 €
Autres produits de gestion courante (Arrondis du prélèvement à la source)	3 €
Résultat reporté de 2024 provisoire (Sous réserve de la concordance avec le compte de gestion de la DGFiP)	156 112 €

2) Les dépenses : 1 462 764 €

Elles s'équilibrent avec les recettes et se répartissent de la façon suivante :

Charges du personnel	933 502 €
Charges à caractère général	429 400 €
Autres charges de gestion courante	74 530 €
Dotations aux amortissements et provisions	1 000 €
Opérations d'ordres de transfert entre sections (amortissements)	24 332 €

Les dépenses de fonctionnement du CCAS de Romorantin permettent de financer l'ensemble des actions et missions d'aide sociale, qu'elles soient légales ou facultatives, au bénéfice des habitants, d'assurer l'entretien des locaux mis à disposition, ainsi que le fonctionnement général de la structure.

Pôle Personnes Agées : 549 077 €

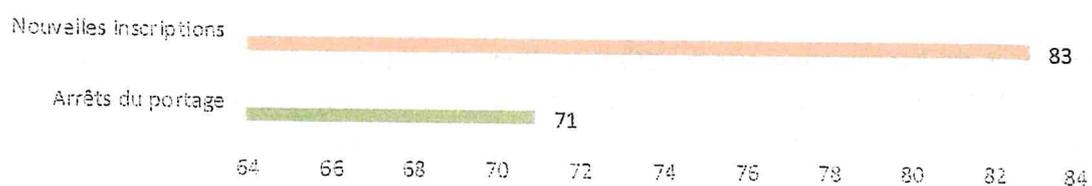
RECETTES	
Part des bénéficiaires	261 754 €
Prestations d'aide du Conseil Départemental de Loir et Cher	17 204 €
Participation municipale	270 119 €
TOTAL	549 077 €

DEPENSES	
Achat des repas	235 000 €
Carburant Entretien des véhicules (3 véhicules frigos, 1 mini-bus 9 places électrique) Assurances	11 571 €
Animations et charges liées	65 305 €
Autres charges de gestion courante (Impayés portage)	2 000 €
3 ETP 1 personne à 80% Animations 1 ETP Emploi saisonnier : 1 juillet / 1 aout	235 201 €
TOTAL	549 077 €

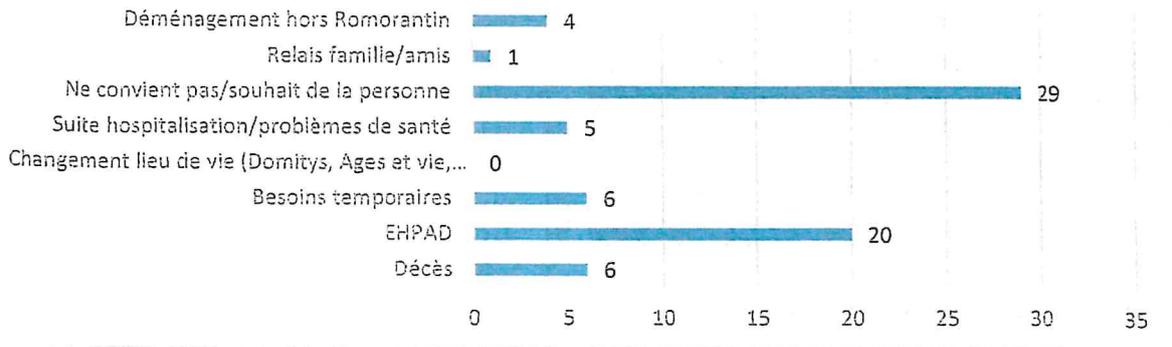
- **Portage de repas à domicile et partie administrative :**

Bilan et constats 2024 : 196 personnes âgées et/ou handicapées ont bénéficié du portage de repas à domicile (177 en 2023)

Nombre de nouvelles inscriptions et arrêts en 2024



Motifs des arrêts



Orientations budgétaires 2025 :

Pour l'année 2025, ces éléments nécessitent une adaptation de notre budget afin de maintenir la qualité du service et répondre aux besoins croissants de la population âgée.

1) Achat des repas :

- Augmentation des achats : En raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, les prévisions d'achats de repas pour 2025 sont revues à la hausse : en moyenne 2 450 repas mensuels (2 390 repas mensuels en 2024).
- Équilibre achat/vente : Chaque repas continue d'être vendu avec une marge de 1,50 € (achat à 8 € pour une vente à 9,50 €).
- Le prix de vente des repas reste inchangé à 9,50 €, conformément à la hausse déjà appliquée au 1er janvier 2024. Ce maintien vise à préserver l'accessibilité financière du service pour les usagers et montre notre engagement à préserver l'équité sociale.

2) Charges de personnel :

- Recrutement : L'intégration d'un nouvel agent en novembre 2024 entraîne un impact direct sur le budget 2025.
- Augmentation des coûts :
 - Les charges de personnel connaissent une progression de 6,88 % entre 2024 et 2025. Cette hausse s'explique par la hausse des charges patronales,
 - L'augmentation des cotisations pour l'assurance statutaire.

3) Diminution des charges de fonctionnement due à la cession du bus à l'espace Robert Serrault.

• **Accompagnement aux courses (après-midi) /Transport solidaire (matin) - services gratuits :**

Bilan et constats 2024 : 48 personnes ont bénéficié de l'accompagnement aux courses et 6 personnes ont utilisé le transport solidaire le matin.

Les agents du pôle personnes âgées accompagnent les bénéficiaires pendant leurs courses en magasin, assistent lors du passage en caisse, puis assurent le transfert des achats dans un véhicule réfrigéré jusqu'au domicile de chaque personne.

Ce service, en plein développement, permet d'accompagner jusqu'à sept personnes par jour.



	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
Matin	A la demande : La Poste, pharmacie, coterie, mairie, services administratifs	Supermarché de Romorantin-Lanthenay et/ou démarches administratives	Marché de la Halle et centre ville	Supermarché de Romorantin-Lanthenay et/ou démarches administratives	Marché des Favirolles et pharmacie
Après-midi (au département des courses)	Léclerc et sa zone commerciale	Carrefour et sa zone commerciale	Netto et sa zone commerciale	Léclerc et sa zone commerciale	

Possibilité d'assurer un transport sur inscription pour visiter un patient hospitalisé ou en EHPAD.

Depuis avril 2022, un service de transport solidaire a été mis en place pour répondre aux besoins des personnes isolées, autonomes mais sans véhicule personnel et dans l'incapacité de conduire. Ce dispositif a pour vocation de favoriser leur mobilité et leur inclusion sociale.

En 2024, une légère diminution du nombre de sollicitations a été constatée. Cela souligne la nécessité de poursuivre les efforts pour maintenir et renforcer ce service essentiel.

Orientations budgétaires 2025 :

Pour l'année 2025, les priorités seront :

- 1) Maintenir la qualité et la gratuité du service afin de garantir son accessibilité pour tous les publics concernés.
- 2) Développer une stratégie de communication auprès des administrés et des partenaires locaux, dans le but :
 - D'accroître la visibilité du service,
 - D'informer davantage les publics susceptibles d'en bénéficier,

Ce service reste une pierre angulaire de notre politique de solidarité et de proximité, et sa pérennité constitue un engagement fort envers nos administrés.

- **Constitution des dossiers de demande d'Aide Sociale : 16 dossiers en 2024 (18 dossiers en 2023)**

• **Animations :**

Le CCAS de Romorantin s'engage à maintenir et à développer ses actions en faveur des seniors.

Bilan et constats 2024 :

Remises de compositions florales :

- En l'honneur des nonagénaires en juin 2024 : distribution à domicile de 220 compositions florales réalisées par les serres municipales et 150 en EHPAD (publics et privé).

Semaine Bleue (30 septembre - 6 octobre 2024) :

- Marche intergénérationnelle rassemblant 200 participants (écoles, crèches, seniors...), avec un « Dress Code bleu ». Des ateliers en partenariat avec l'espace Saint-Exupéry et le foyer Robert Serrault ont été mis en place avec les seniors afin de confectionner des bracelets, des bandeaux...et des décorations pour orner les accueils des structures.
- Projection du film "la promesse de l'aidant " à la Fabrique Normant, suivie d'un débat à La Fabrique (70 personnes)
- Participation avec des seniors aux ateliers des partenaires : loto, karaoké, art thérapie, filage..

Opération Sourire - Noël 2024 :

- 1 180 colis de Noël distribués aux personnes de plus de 70 ans selon le revenu fiscal de référence, incluant un bon d'achat de 10 € cofinancé par l'ARCA et le CCAS.
- Pour les résidents en structure : 270 ballotins de chocolat ont été offerts par le CCAS.
- Spectacle pour les seniors « Music-Hall Folie » interprété par les Dames Sans Gêne, show dance forever et l'accordéoniste Gilou » a réuni plus de 1 400 participants : pour les personnes de plus de 62 ans, y compris les résidents des EHPAD, APAJH 41 et Domitys.

Orientations Budgétaires 2025

Le CCAS de Romorantin-Lanthenay, dans la continuité de son engagement envers les aînés, prévoit de maintenir l'ensemble des animations en faveur des seniors.

Pour 2025, les orientations budgétaires visent non seulement à maintenir ces initiatives, mais aussi à développer de nouvelles actions, notamment en envisageant un atelier numérique au second semestre, afin de réduire la fracture numérique et de favoriser l'autonomie des seniors.

Le CCAS continuera à mobiliser ses moyens humains et financiers pour répondre aux besoins des aînés et enrichir les liens qui les unissent à leur territoire.

• Actions en lien avec le pôle social :

Plan Canicule : 67 personnes inscrites en 2024 + vigilance avec tous les bénéficiaires du portage de repas :

Voici les principaux points relatifs à cette démarche, qui vise à assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées lors des périodes de fortes chaleurs.

Inscription au dispositif : chaque personne peut s'inscrire directement à l'accueil du CCAS. Un tiers (voisin, proche, etc.) peut également inscrire une personne, avec son accord préalable. Grâce à Arpège le nouveau logiciel, chaque personne inscrite est systématiquement contactée en amont pour confirmer ou mettre à jour leur inscription. Une attestation d'inscription leur est envoyée en guise de confirmation.

Actions mises en place en cas de déclenchement du Plan Canicule :

1. Visites à domicile et appels téléphoniques :

- Les personnes inscrites bénéficient de visites ou d'appels de suivi pour s'assurer de leur bien-être.
- Ces actions sont coordonnées entre le pôle Personne âgée et le pôle social.

2. Distribution de matériels et informations :

- Bouteilles d'eau et brumisateurs sont distribués.
- Une plaquette informative sur le Plan Canicule Santé Publique est remise dès le mois de juin à tous les bénéficiaires inscrits ainsi qu'à tous les bénéficiaires du service de Portage de repas.

3. Permanence d'urgence :

- Une permanence sociale d'urgence est activée pour répondre aux situations nécessitant une intervention à domicile.
- Une procédure interne est suivie pour garantir une réactivité optimale.

Cette organisation proactive vise à garantir une vigilance accrue, en particulier pour les bénéficiaires du service de Portage de repas.

Le dispositif reflète l'engagement du CCAS à assurer le bien-être et la sécurité des personnes âgées lors des épisodes de forte chaleur.

Pôle Social : 401 217 €

RECETTES	
Subvention du département pour la Courte Echelle	13 000 €
DDCSPP Subvention pour la Courte Echelle	2 000 €
Recettes de la Courte Echelle	2 150 €
Autres organismes « Emmaüs »	5 000 €
Convention avec le Conseil Départemental pour l'accompagnement des Allocataires RSA	90 000 €
Convention avec l'Etat « ALT pour les logements d'urgence »	25 000 €
Participation municipale	264 067 €
TOTAL	401 217 €

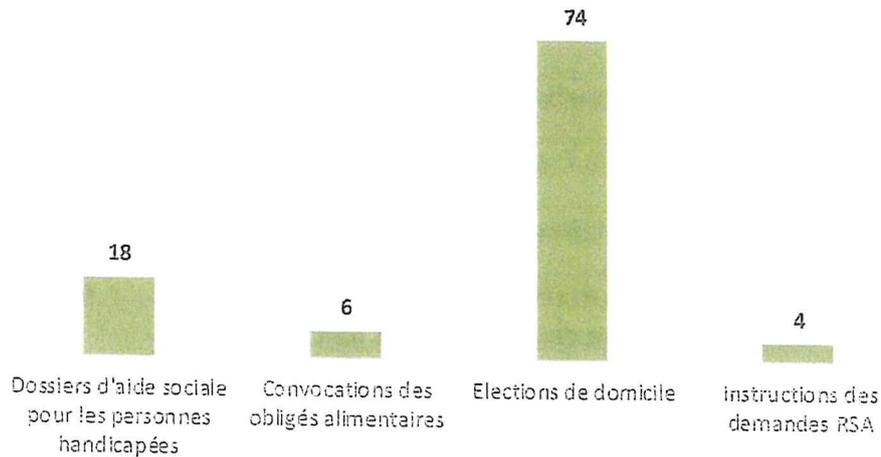
DEPENSES	
Autres charges de gestion courante : La Courte Echelle Aides alimentaires	35 000 €
Autres charges de gestion courante : Aides financières	22 000 €
Contribution au FSL	4 000 €
Logements d'urgence	41 442 €
Formation des travailleurs sociaux	1 000 €
5 personnes à temps complet (dont 1 contractuel) 2 personnes à 80%	286 911 €
Actions de prévention et d'insertion	6 175 €
Véhicules pour visites à domicile (entretien, assurance, carburant)	4 689 €
TOTAL	401 217 €

Bilan et constats :**Secrétariat du pôle social : 2 personnes**

- Accueil physique et téléphonique : information, orientation, évaluation des différentes situations, prise de rendez-vous.

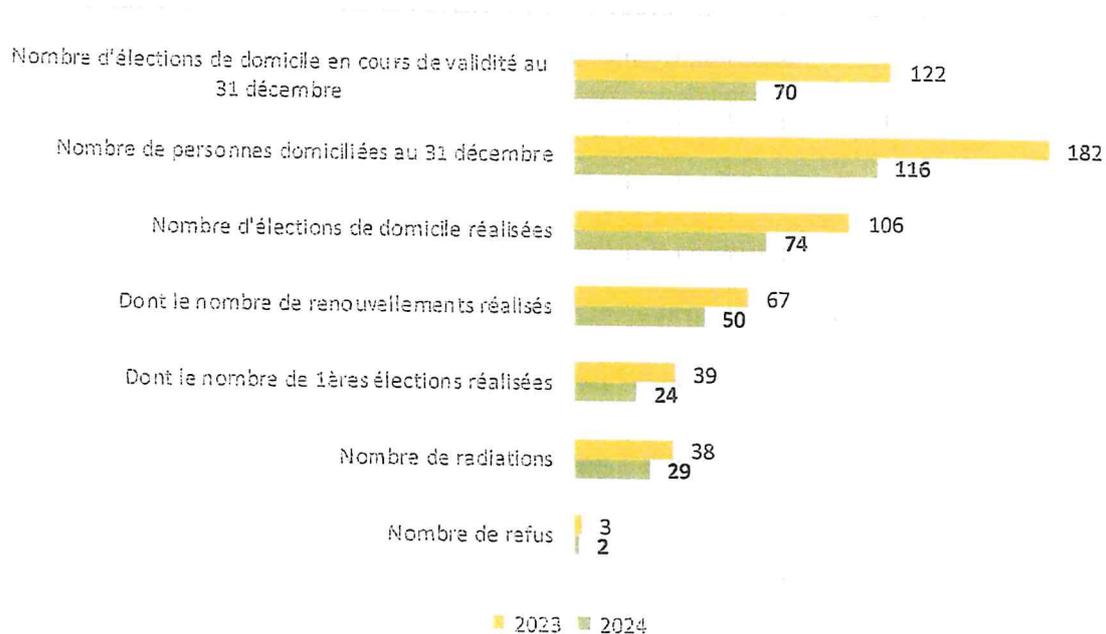
● Aide sociale légale :

Nombre et nature des instructions en 2024



● Elections de domicile :

Bilan d'activité des domiciliations 2024



● Aide sociale facultative :

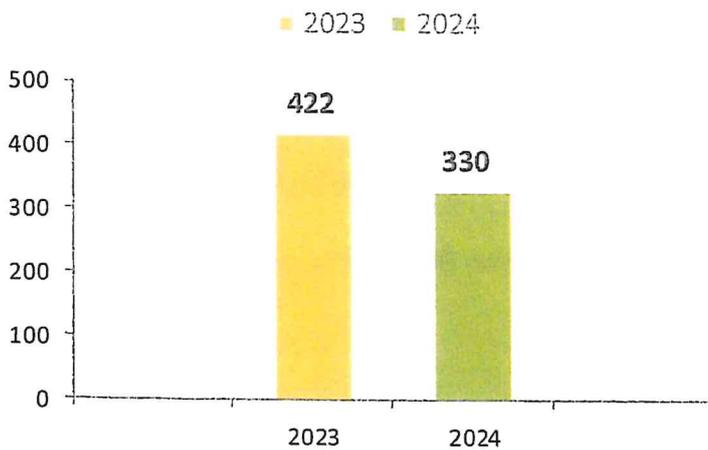
Le pôle social dispose de plusieurs outils pour venir en aide aux romorantinois(es) :

*Instruction des demandes d'aides alimentaires et/ou financières. Une enquête sociale est réalisée par des travailleurs sociaux du CCAS, de la MDCS ou autres organismes,

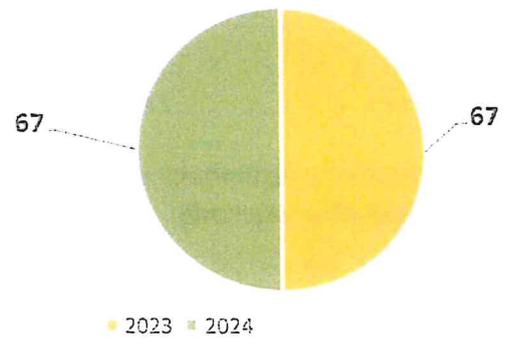
*Gestion administrative de la commission d'aide sociale hebdomadaire,

*Gestion des logements d'urgence.

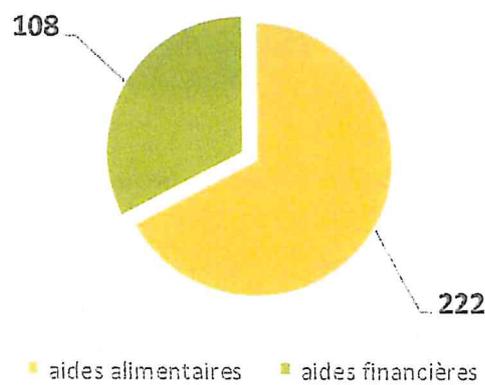
Nombre de demandes d'aides alimentaire et/ou financières instruites



Nombre de 1^{ère} demande

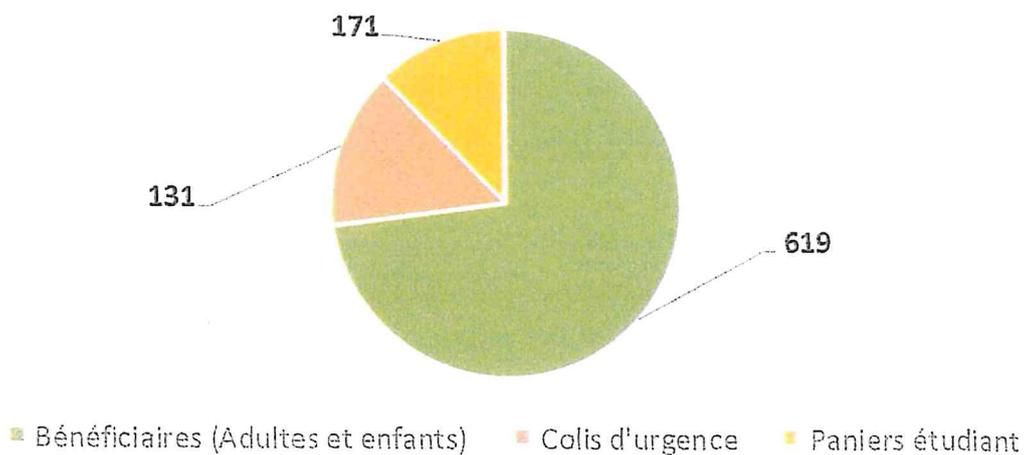


Nature de la demande



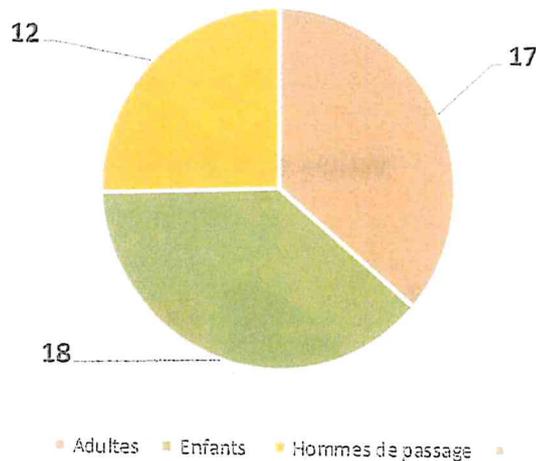
• Aide alimentaire par le biais de La Courte Echelle (Epicerie Sociale) :

Nombre de bénéficiaires



- Hébergement temporaire ou d'urgence : le CCAS dispose d'urgence pour accueillir des personnes victimes de violences, des familles sinistrées (incendie, dégâts des eaux...), des jeunes dont les parents ne veulent plus assurer la charge :
 - 2 studios,
 - 3 appartements,
 - 1 maison
 - 1 chambre individuelle à la MAJO,
 - 1 abri de nuit pour les hommes sans domicile fixe et /ou de passage.

Nous avons également une convention avec Ethic Etapes pour de l'hébergement ponctuel, ainsi que la nuit et le weekend.

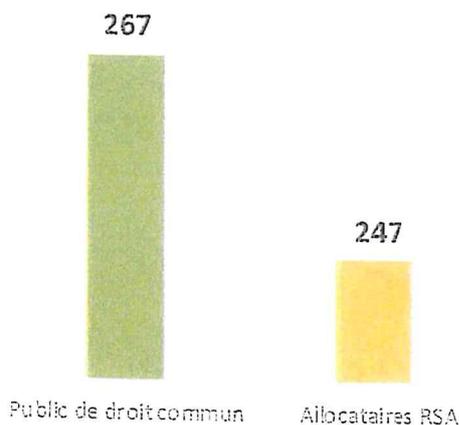


Les Travailleurs sociaux : accompagnent les différents publics (personne seule ou couple sans enfant à charge pour des problèmes financiers, de santé, d'administration et d'insertion professionnelle).

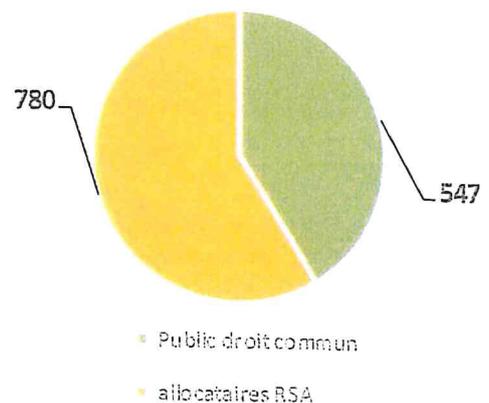
Les travailleurs sociaux ont des missions transversales et polyvalentes. Cette organisation permet d'optimiser les compétences de chacun avec des missions diverses et un travail en équipe plus pertinent.

- Nombre de personnes accompagnées par le CCAS :

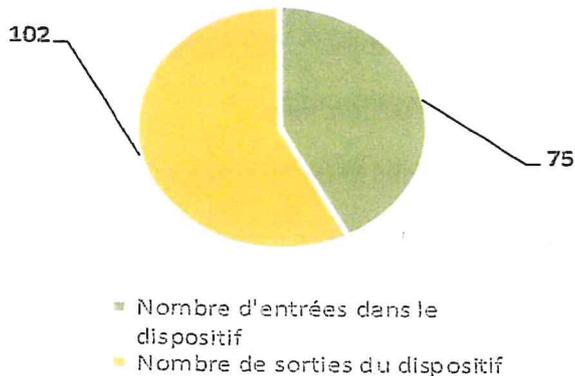
Public de droit commun et allocataires RSA



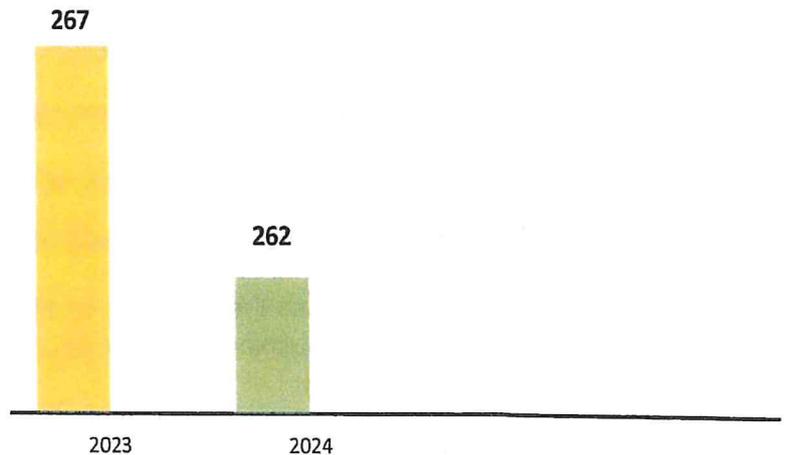
Nombre de rendez-vous en 2024



Nombre d'entrées et de sorties en 2024 pour les allocataires RSA



Nombre de demandes d'aides alimentaires et/ou financières



Les demandes d'aides alimentaires et/ou financières sollicitées par les travailleurs sociaux auprès du CCAS, du Fonds Solidarité Logement (FSL), de l'aide à l'Insertion du Conseil Départemental, de la CARSAT, de la CPAM ...

• Actions en lien avec le pôle personnes âgées :

Registre des personnes fragiles, vulnérables et/ou isolées inscrites sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : 60 personnes

Ce registre recense, de manière structurée, les informations des personnes concernées, qu'elles soient inscrites par le biais du pôle social, du pôle personnes âgées, ou qu'elles effectuent directement leurs démarches.

La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion centralisée permet désormais :

- La mise à jour en temps réel des données,
- Une consolidation des informations dans une liste commune accessible à l'ensemble du CCAS,
- Une meilleure réactivité dans le cadre de la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde, notamment en cas de crise ou d'événement nécessitant un suivi particulier des personnes vulnérables.

ACTIONS COLLECTIVES ET PARTENARIALES DANS LE CADRE DE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN 2024 :

- ✚ 2 ateliers de présentation « INTERVAL » insertion par l'activité économique, suivi d'entretien individuel.
- ✚ Le repas de la solidarité du 1^{er} février 2024 en partenariat avec toutes les associations (Secours Populaire, Restos du Cœur, Emmaüs, la Croix Rouge).

- ✚ **L'action handicap foot en partenariat avec le SOR, mise en place et participation des usagers en équipe avec les seniors du Foyer Robert Serrault.**
- ✚ **La journée des droits des femmes du 8 mars, mobilisation du public sur le marché des Favignolles et de la Halle autour d'un parcours Quiz « égalité femme/homme ».**
- ✚ **Positionnement du public sur les actions mises en place dans le cadre des LGBT Q. A+ du 13 au 24 mai 2024 : les ateliers peintures, jeux « Can You » ou Préjugix, et jeu « Discr Challenge ».**
- ✚ **Atelier Collectif au CCAS sur les démarches vers l'insertion professionnelle.**
- ✚ **4 Ateliers « cuisine » avec la diététicienne du CCAS au centre social Saint Exupéry.**
- ✚ **Participation avec le public à la Journée JNAI à l'espace Saint Exupéry**
- ✚ **Mise en place d'ateliers d'été afin de faciliter l'accès à des loisirs et la culture (Epicerie party, Bowling à Vierzon, Chocolaterie à Bracieux, balade en bateaux sur les bords de Loire, Centre de la déportation à Blois).**
- ✚ **Positionnement du public sur les permanences du CRIA41 au CCAS.**
- ✚ **Organisation et participation avec les usagers :**
 - Ateliers créatifs en partenariat avec l'espace Saint-Exupéry et le foyer Robert Serrault,
 - Marche intergénérationnelle,
 - Projection du film "la promesse de l'aidant" à la Fabrique Normant, suivie d'un débat à La Fabrique,
 - Participation avec des seniors aux ateliers des partenaires : loto, karaoké, art thérapie, filage.
- ✚ **Accès à la culture : participation au spectacle « Music-Hall Folie » à la Pyramide.**
- ✚ **Organisation et participation avec les usagers dans le cadre de la Semaine d'Information de la Santé Mentale »**
 - Après-midi découverte et bien-être « en mouvement pour notre Santé Mentale »,
 - Exposition "C'est pas juste une exposition sur le handicap",
- ✚ **Jardins partagés avec la Courte Echelle et les serres municipales d'avril à octobre 2024.**
- ✚ **Positionnement du public sur les « Lundis de la Formation » à la Maison de l'Emploi.**
- ✚ **Ateliers sur le thème de Noël : Décoration du CCAS, création de boules à neige et de bougies personnalisées.**
- ✚ **Participation du public à un réveillon du 31 décembre organisé et financé par le LION'S Club.**
- ✚ **Semaine de lutte contre les violences faites aux Femmes :**
 - Participation du public à l'exposition présentée par le CCAS et avec la participation des structures partenaires.
 - Participation à l'atelier « notion et astuces pour mieux maîtriser son budget » avec le Point Conseil Budget.
 - Journée d'Aide « à la reconstruction » (sophrologie et réflexologie et création d'objet symbolique) avec le public MDS et CCAS.
- ✚ **Participation aux actions menées par le Service insertion et solutions d'emploi :**
 - Participation aux équipes pluridisciplinaires
 - Schéma des solidarités

Bilan et constats 2024 :

- Baisse des demandes d'aides alimentaires et financières instruites par le pôle social : le CCAS observe une diminution du nombre global de demandes d'aides alimentaires et financières. Cette tendance pourrait en partie s'expliquer par une réorganisation des services de la Maison des Solidarités au Conseil Départemental, qui a pu impacter les flux de demandes sur le premier semestre 2024. Le nombre de demandes des travailleurs sociaux du CCAS sont équivalentes à 2023.
- Diminution des demandes de domiciliation : Le nombre de nouvelles demandes a diminué. De plus, cette année, avec la mise en place du nouveau logiciel commun « Sonate Arpège » a permis un suivi plus rigoureux et renforcé ; toutefois nous souhaitons attendre une année supplémentaire pour voir si la tendance se confirme.
- Hébergement d'urgence : nous constatons moins de personnes hébergées. Cette baisse s'explique par des hébergements sur du plus long terme, notamment à l'abri de nuit. De plus, un logement d'urgence est actuellement indisponible car il doit être réhabilité.
- La Courte Echelle (épicerie sociale) :
 - Augmentation des paniers étudiants : une hausse significative des paniers destinés aux étudiants est constatée, reflétant les difficultés économiques.
 - Stabilité des colis d'urgence
 - Diminution du nombre total de bénéficiaires : le nombre de bénéficiaires inscrits à l'épicerie sociale diminue légèrement, en lien direct avec la baisse globale des demandes instruites par le pôle social.
- Accompagnement dans l'insertion sociale et professionnelle :
 - Public RSA
 - ♦ Un nombre d'orientation dans le dispositif RSA plus important,
 - ♦ Au niveau du nombre de sorties, nous notons une forte augmentation des allocataires pour changement de situation : revenu AAH,
 - ♦ Un maintien de la part de l'équipe de la diminution de la durée des CER, cela permet une contractualisation plus régulière ce qui impose un suivi plus soutenu,
 - ♦ L'équipe a maintenu son accompagnement sur l'insertion professionnelle,
 - ♦ La mobilisation sur les actions collectives leur permet de les rendre acteurs de leur insertion sociale et professionnelle.
 - Public de droits communs :
 - ♦ L'accompagnement social des personnes âgées et des personnes en souffrance physique peut être difficile. Il demande beaucoup de temps, car ces personnes sont souvent vulnérables et confrontées à des situations familiales ou personnelles complexes. De plus, elles arrivent fréquemment dans des contextes d'urgence.
 - ♦ Travail de partenariat local est indispensable, notamment pour la santé avec le CHRL et les professions libérales.

Orientations budgétaires 2025 :

Les orientations budgétaires pour 2025 ont été définies avec les constats réalisés en 2024 et avec une approche prudente et adaptée aux besoins identifiés, tout en tenant compte des évolutions économiques et sociales.

1) Adaptation des charges de gestion courante :

- Légère diminution des dépenses liées à l'aide alimentaire : compte tenu de la baisse des demandes d'aides alimentaires observée en 2024, les crédits « charges de gestion courante » liées à la Courte Echelle ont été réduites par rapport aux dépenses de l'exercice précédent. Cette décision vise à ajuster les ressources allouées tout en conservant une capacité de réponse suffisante.

- Maintien des aides financières : bien que les demandes aient diminué en 2024, les aides financières sont maintenues au même niveau, par prudence, afin de répondre à d'éventuelles fluctuations des besoins des bénéficiaires.

2) Maintien des crédits liées aux logements d'urgence.

3) Légère augmentation des crédits liée aux actions de prévention, collectives et partenariales.

4) Charges de personnel :

- Recrutement d'une remplaçante à temps complet sur le poste vacant ;

- Augmentation des coûts :

- Les charges de personnel connaissent une progression de 6,88 % entre 2024 et 2025. Cette hausse s'explique par la hausse des charges patronales,
- L'augmentation des cotisations pour l'assurance statutaire.

Services généraux et administratifs : 397 37

SLOW

RECETTES	
Report du résultat de fonctionnement 2024	156 112 €
Opération d'ordre de transfert	145 €
FCTVA sur fonctionnement (996.13 €)	396 €
Autres produits de gestion courante (Arrondis du prélèvement à la source)	3 €
Participation municipale	240 714 €
TOTAL	397 370 €

DEPENSES	
Dotation aux amortissements des biens (24 332.50 €)	24 332 €
Dotation aux amortissements et provisions	1 000 €
Charges à caractère général pour tout le CCAS Energie CCAS, téléphonie, entretien des locaux, fournitures administratives maintenance des équipement (serveur, borne électrique, portes automatiques, photocopieurs...)	55 218 €
Autres charges de gestion courante pour tout le CCAS Abonnements aux logiciels : CIRIL, RECIA, ARPEGE	15 530 €
6 personnes à temps complet* (Dont deux personnes mises à disposition à la ville) 1 personne à temps partiel (mis à disposition au Foyer Robert Serrault) 1 personne déléguée à la protection des données (convention de mise à disposition avec la Ville de Romorantin-Lanthenay)	301 290 €
TOTAL	397 370 €

Orientations budgétaires 2025 :

- 1) Légère diminution de la masse salariale liée à un départ en retraite anticipée pour invalidité et ce malgré l'augmentation des coûts liés aux charges de personnel qui connaissent une progression de 6,88 % entre 2024 et 2025 ainsi qu'une augmentation des cotisations pour l'assurance statutaire.
- 2) Les charges à caractère général augmentent légèrement, en raison du financement de deux nouvelles actions :
 - Coffrets « Bien naître à Romorantin-Lanthenay » avec le CHRL,
 - Journée de la Solidarité (4 février 2025) : mobilisation des associations caritatives locales autour d'un événement favorisant la solidarité et le lien social.
- 3) Maîtrise des Dépenses Courantes : des postes de dépenses ont été optimisés afin de limiter l'impact des nouvelles actions sur le budget global.
 - Réduction des coûts de fonctionnement liés aux services administratifs (énergie, fournitures, etc.).
 - Rationalisation des achats de prestations externes

Programme de Réussite Educative (PRE) « politique de la ville » : 115 100 €

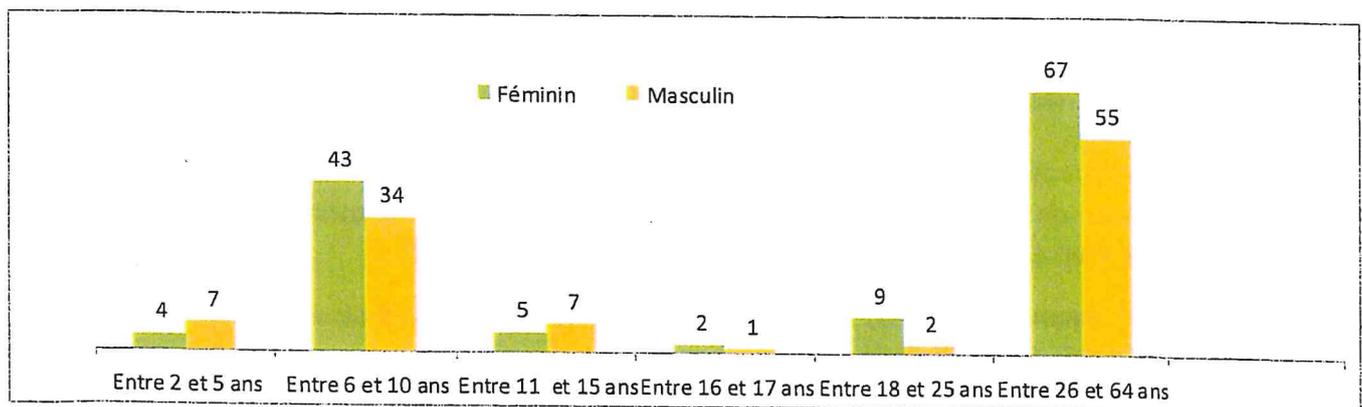
RECETTES	
Subvention de l'Etat « politique de la ville »	45 000 €
Participation municipale	70 100 €
TOTAL	115 100 €

DEPENSES	
6 Vacataires : 1 infirmière (7 heures / semaine) 1 psychologue (4 heures / semaine) 4 animateurs pour l'aide aux devoirs (3 heures / semaine)	110 100 €
Mise à disposition animateurs locaux (charges du personnel)	16 446 €
Autres charges / fournitures / Actions	5 000 €
TOTAL (ménage)	115 100 €

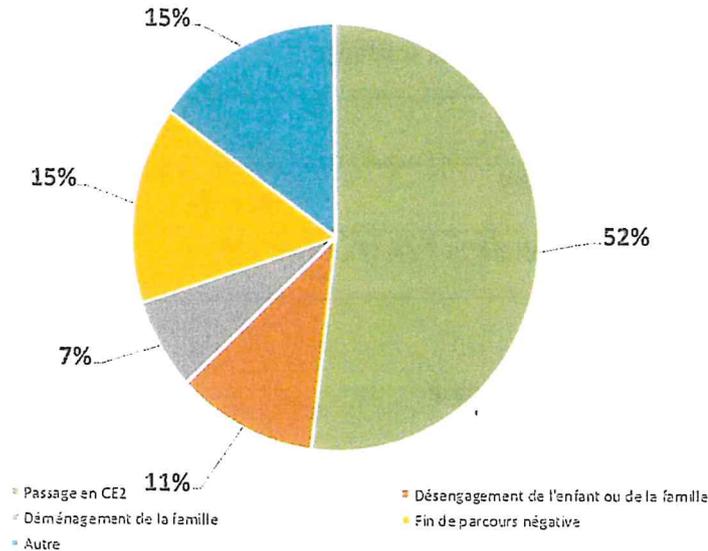
Le PRE se décline sous 4 thématiques pour les enfants et les familles du quartier des Favignolles : scolaire, santé, social et actions collectives (Bilan 2024 en cours de finalisation).

Les objectifs :

- *Placer l'enfant et sa famille au centre du dispositif
- *Permettre une approche globale et concertée de l'enfant et mettre en place des actions personnalisées et cohérentes
- *Agir en faveur des enfants qui sont les plus en situation de fragilité par rapport à la réussite éducative
- *Redonner de l'espoir et des perspectives aux enfants en perte de confiance
- *Être en capacité, pour chaque institution, de réinterroger ses pratiques au regard des difficultés rencontrées par certains enfants
- *Prévenir les difficultés au cours du parcours éducatif

Nombre de personnes qui bénéficient d'une thématique du PRE (enfants/parents) : 236

Motifs de sorties du PRE



Bilan et constats 2024 :

Le partenariat local qui repose sur la transversalité des pratiques professionnelles et la coordination des interventions dans le domaine de l'éducation à tous les niveaux (scolaire, périscolaire et loisirs...) ont permis logique de concertation, de coopération et dans le respect de la confidentialité. Cela a permis aux enfants de bénéficier d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite et de favoriser l'égalité des chances également grâce à :

- Un repérage des enfants par l'équipe enseignante et l'équipe du PRE
- Des parcours individualisés, et des suivis par l'équipe pluridisciplinaire,
- Un accompagnement à la scolarité adapté à chaque enfant - Un accès aux soins facilité avec l'infirmière du PRE,
- Une prise en charge par des professionnels qui interviennent dans le PRE : psychologue, infirmière et diététicienne,
- Une identification des intervenants PRE par les enfants, les familles, et les partenaires dans les domaines de la santé, du scolaire, de l'enfance et du social leur présence est désormais reconnue sur le quartier.

Orientations budgétaires 2025 :

- 1) Augmentation des charges de personnel, qui s'explique par :
 - La Revalorisation des indemnités des vacataires suite à la délibération du Conseil d'Administration du 12 juin 2024, les indemnités des vacataires sont passées de 20€/brut à 20h/net de l'heure.
 - Le Recrutement d'une infirmière vacataire sur une année pleine.
- 2) Augmentation des autres charges (fournitures et actions) : légère hausse des autres charges, notamment celles liées aux fournitures et aux actions mises en place. Cette augmentation est justifiée par le développement et l'intensification des actions du PRE, visant à renforcer l'accompagnement des enfants et de leurs familles. La mise en place de nouveaux ateliers, de sorties pédagogiques et d'actions de sensibilisation.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT**1) Les recettes : 116 502 €**

Elles sont alimentées par 3 sources :

Résultat reporté de 2024	91 529 €
Amortissements en 2025	24 332 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	641 €

2) Les dépenses : 116 502 €

- Reste à réaliser 2024 : 0 €
- Amortissement sur subvention : 145 €
- Immobilisations incorporelles : 5 000 €
- Immobilisations corporelles :
 - o Matériel de transport : 59 604 €
 - o Matériel de bureau et informatique : 20 000 €
 - o Mobilier : 15 320 €
 - o Autres immobilisations : 16 433 €

Orientations budgétaires 2025 :

- 1) **Immobilisations incorporelles** : nous envisageons des licences supplémentaires pour le logiciel Sonata Arpège.
- 2) **Immobilisations corporelles** :
 - Prévision pour remplacement d'un véhicule,
 - Investissement dans la continuité de 2024 pour le renouvellement du parc informatique et téléphonie,
 - Investissement de tablettes connectées au logiciel Sonata Arpège pour le portage de repas dans chaque véhicule réfrigéré,
 - Réaménagement de logements d'urgence et achats de meubles et d'électroménagers,
 - Autres immobilisations corporelles : prévision pour vitrine réfrigéré et / ou congélateur de la Courte Echelle (épicerie sociale).

Les annexes

Evolution du nombre de repas livrés mensuellement

Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles

Evolution du nombre de repas livrés mensuellement

ANNEES	JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		TOTAL			
	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf	repas	bénéf
2004	2323	89	2118	89	2139	87	2160	90	2212	91	2234	96	2362	96	2376	100	2205	95	2251	92	2140	90	2036	83	26556	92		
2005	1992	82	1912	84	2202	86	2027	85	2202	85	2202	88	2295	92	2220	91	2144	89	2324	90	2325	92	2374	92	26219	88		
2006	2554	97	2306	100	2384	97	2120	91	2155	87	2127	83	2255	90	2292	93	2260	96	2346	91	2284	92	2349	92	27432	92		
2007	2415	93	2110	93	2352	91	2263	94	2264	91	2124	88	2100	92	2136	92	1965	85	2203	100	2111	84	2222	81	26265	90		
2008	2228	89	2021	86	2162	89	2126	91	2098	91	2101	92	2089	92	2103	92	2004	85	2034	100	1905	84	1929	81	24800	89		
2009	1886	92	1706	92	1949	97	1821	93	1520	92	1875	91	1853	94	1929	96	1963	97	2162	104	1981	101	1972	98	22617	96		
2010	2115	104	1034	95	1985	92	1964	99	2008	93	2038	95	1981	96	2030	101	1963	96	1993	95	1940	97	2023	100	23074	97		
2011	1923	90	1724	90	1974	94	1916	89	1562	86	1699	88	1972	91	2006	97	1910	90	1960	91	1875	88	1942	93	22463	91		
2012	2069	96	1856	95	2032	93	1997	94	2022	92	1824	90	1905	88	1871	88	1918	89	2147	93	2166	98	2148	95	23955	93		
2013	2361	101	1941	90	2151	94	2059	91	2142	101	2089	99	2222	95	2234	97	2149	96	2312	98	2220	107	2297	110	26177	98		
2014	2362	109	2170	107	2440	107	2219	104	2358	110	2277	109	2216	115	2264	104	2260	103	2254	96	2052	92	2128	99	27000	105		
2015	2101	95	1812	89	1910	86	1868	88	1894	83	1816	84	1881	80	1876	83	1851	84	2066	90	1945	86	1897	85	22917	86		
2016	1901	86	1903	86	2075	91	1906	91	1496	86	1787	81	1822	81	1837	87	1837	87	1927	88	1802	89	1929	86	22222	87		
2017	1932	95	1837	95	2161	100	2100	98	2073	97	2189	110	2329	110	2355	113	2205	106	2272	102	2236	100	2295	100	25984	102		
2018	2301	102	2044	97	2254	94	2145	94	2241	97	2177	99	1911	95	2209	99	2454	113	2450	113	2318	108	2354	105	26858	102		
2019	2315	106	2093	104	2276	103	2227	107	2275	107	2180	102	2151	103	2078	100	2002	101	2230	99	2068	96	2035	96	25930	102		
2020	2194	100	2052	101	2399	123	2934	126	2922	124	2765	127	2805	126	2728	131	2572	123	2562	116	2492	111	2607	116	31032	119		
2021	2651	118	2442	122	2600	119	2539	121	2652	123	2731	129	2719	122	2530	110	2399	110	2369	105	2180	102	2221	106	30033	105		
2022	2145	101	2025	102	2248	104	2054	109	2028	106	2002	95	1988	97	1973	97	1953	102	2189	102	2013	96	1977	95	24395	95		
2023	2034	95	1843	97	2102	102	2085	100	2078	103	1958	93	2074	90	2058	92	2062	94	2360	104	2271	104	2307	104	25232	104		
2024	2382	110	2215	106	2408	113	2380	117	2484	114	2216	110	2373	116	2435	120	2472	123	2457	120	2474	121	2376	118	28672	118		

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 041-214101941-20250226-2025260213-BF



Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025

CADRES D'EMPLOIS - GRADES	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS		
			POURVUS	Dont TNC	VACANTS
EMPLOI DE DIRECTION Directeur	A	1	1	0	0
ATTACHES TERRITORIAUX Attaché	A	2	0	0	2
REDACTEURS TERRITORIAUX Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	0	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		1	0	0	1
Rédacteur		4	1	0	3
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		5	1	0	4
Adjoint administratif		7	0	0	7
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		3	2	0	1
Adjoint technique		6	4	0	2
Adjoint technique contractuel		1	1	0	0
CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS Conseiller supérieur socio-éducatif	A	1	0	0	1
ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS Assistant socio-éducatif cl exceptionnelle	A	1	1	0	0
Assistant socio-éducatif		3	0	0	3
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX Agent social	C	3	3	0	0
INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX Infirmier en soins généraux	A	1	0	0	1
TOTAL		47	22	1	25

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Réalisés en 2024 :	20 730,43	
	Prix T.T.C.	
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</u>		
licences et logiciels	1 368,00	Arpège : ajout d'accès au logiciel (report 2023)
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>		
matériel de transport	8 189,76	Véhicule de portage de repas (dont 7 800 report 2023)
matériel de bureau et matériel informatique	8 702,30	Remplacement de 8 ordinateurs et écrans
mobilier		
autres immobilisations corporelles	2 326,27	Oriflammes, chauffe-eau pour logement d'urgence, congélateur pour la Courte Echelle et audiomètre pour le PRE(dont 498 report 2023)
Pour 2025 nous envisageons :	116 502,65	
	Prix T.T.C.	
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</u>		
licences et logiciels	5 000,00	Arpège : licences supplémentaires pour logiciel Sonate Arpège
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>		
matériel de transport	59 603,87	Prévision pour remplacement d'un véhicule
matériel de bureaux et matériel informatique	20 000,00	Dans la continuité de 2024, renouvellement du parc informatique et téléphonie. Achat de tablettes connectées au logiciel Sonate Arpège pour le portage de repas dans chaque véhicule réfrigéré
mobilier	15 320,79	Réaménagement de logements d'urgence et achats de meubles et d'électroménagers
autres immobilisations corporelles	16 432,99	Prévision pour vitrine réfrigérée et/ou congélateur pour La Courte Echelle (épicerie sociale)